



Fondation de la faune du Québec

## **PROTÉGER LES HABITATS FAUNIQUES**

### **DOCUMENT D'INFORMATION**

#### **DATE LIMITE**

**1<sup>ER</sup> AVRIL POUR LES PROJETS DE PROTECTION OU DE CONSERVATION VOLONTAIRE**  
**PAS DE DATE LIMITE POUR LES PROJETS D'ACQUISITION DE TERRAIN OU DE SERVITUDE**

DERNIÈRE MISE À JOUR  
DÉCEMBRE 2011

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS DU PROGRAMME</b>	<b>3</b>
<b>3. ORGANISMES ADMISSIBLES</b>	<b>3</b>
<b>4. SITES ADMISSIBLES ET PRIORITAIRES</b>	<b>3</b>
<b>5. TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES</b>	<b>4</b>
5.1. LES PLANS DE PROTECTION	4
5.2. L'ACQUISITION DE TERRAINS OU DE SERVITUDE DE CONSERVATION	5
5.3. LA CONSERVATION VOLONTAIRE	6
<b>6. PROJETS ET ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
6.1. PLANS DE PROTECTION	6
6.2. ACQUISITION DE TERRAINS OU DE SERVITUDES	7
<b>7. DURÉE DE L'AIDE FINANCIÈRE</b>	<b>7</b>
<b>8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS</b>	<b>7</b>
<b>9. COMMENT SOUMETTRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</b>	<b>7</b>
<b>10. DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA DEMANDE D'AIDE</b>	<b>8</b>
<b>11. OBLIGATION DU PROMOTEUR</b>	<b>8</b>
<b>12. RENSEIGNEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE : SITES PRIORITAIRES DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
01 BAS-SAINT-LAURENT	9
02 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	9
03 CAPITALE-NATIONALE	9
04 MAURICIE	10
05 ESTRIE	10
06 MONTRÉAL	10
07 OUTAOUAIS	10
08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	12
09 CÔTE-NORD	12
11 GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	13
12 CHAUDIÈRE-APPALACHES	14
13 LAVAL	14
14 LANAUDIÈRE	14
16 MONTÉRÉGIE	15
17 CENTRE-DU-QUÉBEC	17

## 1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

---

Le programme Protéger les habitats fauniques offre une aide financière aux initiatives de protection des habitats fauniques sur un territoire.

Il s'inscrit dans notre Plan d'action de développement durable. Il facilite la sauvegarde et le partage du patrimoine collectif du Québec, la préservation de la biodiversité et le respect de la capacité de support des écosystèmes.

## 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

---

- Protéger des habitats fauniques exceptionnels et menacés, prioritairement en terrains privés.
- Soutenir l'acquisition des terrains (ou des servitudes sur des terrains) qui constituent des habitats de grande qualité pour la faune, afin de les conserver.
- Soutenir les organismes qui veulent convaincre les propriétaires d'habitats fauniques de les conserver volontairement.

## 3. ORGANISMES ADMISSIBLES

---

Tout organisme privé ou public (ex. municipalité) est admissible au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec. Les particuliers ne sont pas admissibles.

Dans le cas des acquisitions, les entreprises et les organismes à but lucratif ne sont pas admissibles.

## 4. SITES ADMISSIBLES ET PRIORITAIRES

---

Tous les sites ou terrains dont la valeur faunique est exceptionnelle et menacée et dont les risques de dégradation seront démontrés sont admissibles. La plupart du temps, ce sont des milieux humides, riverains, insulaires ou forestiers.

La Fondation priorise certains sites en raison des menaces qui pèsent sur ceux-ci. La liste est jointe en Annexe. Elle sera révisée périodiquement et n'est pas limitative. Des points supplémentaires seront accordés aux projets visant ces sites prioritaires.

Règle générale, les terrains visés doivent être de tenure privée. Exceptionnellement, les plans de protection et les projets de conservation volontaire peuvent viser des terrains municipaux ou des terrains appartenant à des organismes parapublics comme Hydro-Québec.

## 5. TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

---

### 5.1. LES PLANS DE PROTECTION

**Description** : Document ayant pour but de planifier la protection des habitats fauniques sur un site. Il décrit ses caractéristiques biophysiques et foncières, les problèmes vécus par la faune sur ce site, les menaces que les habitats fauniques subissent, et il propose un plan d'action pour les protéger, les restaurer et les mettre en valeur. Ce document couvre généralement plusieurs propriétés mais il devra porter sur un territoire d'une superficie de moins de 150 km<sup>2</sup> (échelle locale).

**Synonymes** : Avant-projet de protection d'un habitat faunique; plan de protection et de mise en valeur des habitats fauniques; plan de conservation et de mise en valeur intégrée; caractérisation d'habitats fauniques à protéger.

#### **Les plans de protection peuvent comprendre :**

- La synthèse des inventaires et des études qui existent sur le territoire à protéger (les nouveaux inventaires ne sont pas admissibles);
- La justification de sa protection pour les espèces présentes sur le site;
- Des photos aériennes ou une photomosaïque du territoire;
- Une carte cadastrale;
- Une carte montrant le périmètre à protéger et les propriétés à protéger;
- Les zonages municipaux, régionaux et agricoles en vigueur;
- Un tableau des propriétaires visés, incluant la superficie et l'évaluation municipale des parties de leur terrain à protéger;
- Les coûts d'acquisition ou de conservation volontaire à prévoir;
- L'identité du futur propriétaire des terrains ou le détenteur des ententes;
- Les futures modalités de gestion, d'entretien et de surveillance du site, incluant l'organisation d'activités récréoéducatives, de la chasse, de la pêche et du piégeage;
- Les aménagements fauniques, récréatifs et éducatifs retenus pour le mettre en valeur.

#### **Conditions reliées à l'octroi d'une aide financière :**

- Une copie finale du plan doit être déposée à la Fondation;
- Participation financière maximale de la Fondation : 50 % du coût de réalisation jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

## 5.2. L'ACQUISITION DE TERRAINS OU DE SERVITUDE DE CONSERVATION

**Description :** Les projets d'acquisition ou de servitude de conservation réfèrent à toutes les actions requises pour acquérir, par achat ou don, un terrain ou une servitude réelle et perpétuelle de conservation dans le but d'y protéger les habitats fauniques qui s'y trouvent telles que : frais directs et indirects liés à l'acquisition, honoraires du négociateur, de l'évaluateur, du notaire, de l'arpenteur, du fiscaliste, ajustement de taxes foncières et constitution d'un Fonds de gestion pour payer les frais de gestion à long terme des terrains acquis.

### Conditions reliées à l'octroi d'une aide financière :

- Les actes notariés, les montants payés aux propriétaires, les honoraires des évaluateurs, des arpenteurs, des négociateurs et des notaires doivent être approuvés par la Fondation.
- L'entente qui assure la vocation faunique des terrains doit être publiée et l'acte de vente doit y faire référence.
- Une copie des actes enregistrés doit être déposée à la Fondation.
- Les organismes sans but lucratif doivent consentir à la Fondation une hypothèque au montant de la subvention sur les terrains achetés.
- La Fondation pourrait demander un plan de mise en valeur récréoéducatif ou un autre document afin de s'assurer qu'aucun aménagement ni aucune activité susceptibles de nuire à la faune ou à son habitat ne seront réalisés sur les terrains sans son autorisation.
- Un panneau mentionnant la participation de la Fondation au projet doit être installé à la vue du public.
- La chasse, la pêche et le piégeage doivent être maintenus là où ils étaient pratiqués.
- Lorsque la capacité de support de l'habitat le permet, la Fondation veillera à ce qu'un accès public soit donné aux terrains. L'accès peut cependant être contrôlé et tarifé.

### Participation financière maximale de la Fondation :

- 50 % du coût de l'acquisition et des honoraires de consultant.
- 8 % de la juste valeur marchande du terrain jusqu'à concurrence de 24 000 \$ pour une participation au Fonds de gestion à long terme :
  - Si ce montant représente moins de 3 000 \$, l'organisme devra s'engager à réserver cette somme et les intérêts générés pour couvrir les frais de taxes, d'assurances, de surveillance et de protection de ses propriétés.
  - Si ce montant représente 3 000 \$ ou plus, il devra être versé dans un Fonds de gestion, c'est-à-dire dans un Fonds permanent dédié à la gestion de ses propriétés et dont les intérêts couvriront les frais de taxes, d'assurances, de suivi, d'entretien, de surveillance et de protection des terrains. Le Fonds de gestion devra être séparé du budget courant de l'organisme. Il pourrait s'agir d'un Fonds de dotation.

### 5.3. **LA CONSERVATION VOLONTAIRE**

**Description** : La conservation volontaire se définit comme la participation volontaire des propriétaires privés, des municipalités ou autres entités à la protection d'un milieu sans exclure certaines formes d'exploitation des ressources naturelles, dans le but d'en conserver, d'en aménager ou d'en mettre en valeur les attraits au bénéfice de la collectivité. Cette participation se traduit, la plupart du temps, par la signature d'une entente de conservation sur une propriété.

**Synonymes** : Intendance privée.

Les projets de conservation volontaire peuvent inclure la réalisation de cahiers du propriétaire, de rencontres individuelles, de plans individuels de conservation, de déclarations d'intention, de rencontres de groupe avec les propriétaires, de récompenses honorifiques, de bulletins d'information, d'activités de sensibilisation ou de fidélisation pour les propriétaires.

#### **Participation financière maximale de la Fondation :**

Compte tenu du caractère récurrent de ce type d'intervention, la Fondation finance généralement :

- 5 000 \$ pour soutenir la démarche générale du demandeur auprès des propriétaires et des autres intervenants durant l'année (activités de communication, de sensibilisation et de fidélisation des propriétaires, caractérisation du site, rencontres de groupe, bulletin de liaison, ajouts au site Internet...);
- 300 \$ par cahier du propriétaire réalisé et déposé en mains propres au propriétaire (incluant une caractérisation de la propriété et un plan de conservation individuel);
- 500 \$ par entente signée avec un propriétaire (déclaration d'intention, entente de conservation, promesse de vente, promesse de don, réserve naturelle en milieu privé, plan d'aménagement intégré, etc.).

## **6. PROJETS ET ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES**

---

Ne sont pas admissibles :

- les projets qui visent d'abord à protéger l'habitat d'une ou plusieurs espèces(s) faunique(s) désignée(s) menacée(s) ou vulnérable(s). Ces projets sont admissibles au programme Faune en danger de la Fondation.
- Les projets qui visent des terres de la Couronne.

### 6.1. **PLANS DE PROTECTION**

Les plans de protection dont le territoire couvre une région administrative, une MRC, une municipalité, une écorégion ou dont la superficie visée est de plus de 150 km<sup>2</sup>.

## 6.2. ACQUISITION DE TERRAINS OU DE SERVITUDES

Lorsqu'il est prévu qu'un terrain acquis par un organisme de conservation avec l'aide de la Fondation sera cédé ou transféré à un ministère ou à une municipalité, la Fondation ne financera pas son Fonds de gestion.

Dans le cas des municipalités, la Fondation ne finance pas les frais liés à l'expropriation ni les frais de gestion à long terme.

## ▶ 7. DURÉE DE L'AIDE FINANCIÈRE

---

L'aide financière octroyée ne pourra s'étaler sur plus de 24 mois.

## ▶ 8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

---

- Qualité de la demande
- Degré de planification du projet
- Capacité du requérant à réaliser le projet
- Faisabilité technique et financière du projet
- Valeur faunique du site ciblé
- Importance des menaces envers les habitats visés (problématique)
- Lien avec un site prioritaire de la Fondation (voir Annexe)
- Possibilités d'aménager et de mettre en valeur les habitats visés
- Contribution du projet à la biodiversité
- Participation financière et en nature
- Rapport coût/bénéfice du projet
- Mécanismes de suivi
- Mode d'évaluation des résultats du projet

## ▶ 9. COMMENT SOUMETTRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

---

Compléter le formulaire de demande d'aide du programme « *Protéger les habitats fauniques* » et le transmettre à la Fondation de la faune du Québec par courrier électronique avec les pièces jointes.



**Les annexes doivent être utilisées en complément d'information.  
Seul le formulaire complété est remis au comité d'évaluation.**

## ▶ 10. DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA DEMANDE D'AIDE

---

La date limite pour présenter une demande d'aide pour un plan de protection ou un projet de conservation volontaire est le 1<sup>er</sup> avril.

Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande d'aide pour un projet d'acquisition de terrain ou de servitude.

## ▶ 11. OBLIGATION DU PROMOTEUR

---

Le promoteur devra signer un protocole avec la Fondation de la faune qui fixera les conditions de l'aide financière, les obligations et les modalités de versements.

## ▶ 12. RENSEIGNEMENTS

---

Il est recommandé de communiquer avec un coordonnateur de projets de la Fondation de la faune avant de soumettre votre projet afin d'en vérifier l'admissibilité.

Pour obtenir plus de renseignements, les organismes intéressés peuvent communiquer à :

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone : 418 644-7926 | sans frais 1 877 639-0742

Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : [projets@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:projets@fondationdelafaune.qc.ca)

Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

## ► ANNEXE : SITES PRIORITAIRES DU PROGRAMME

### 01 BAS-SAINT-LAURENT

<b>BATTURES DE KAMOURASKA</b>	Sur la rive sud du fleuve dans les municipalités de Kamouraska et Saint-Germain-de-Kamouraska.
<b>TÊTE DU LAC AU SAUMON</b>	Marais à la tête du lac, dans la municipalité de Lac-au-Saumon.
<b>LE FOND D'ORMES</b>	Plaine d'inondation de la rivière Rimouski à Saint-Narcisse-de-Rimouski.
<b>ÎLE SAINT-BARNABÉ</b>	Longue île dans le fleuve en face de Rimouski.
<b>LAC DE LA GRANDE-FOURCHE</b>	Long milieu humide au sud du lac de la Grande-Fourche à Saint-Hubert de Rivière-du-Loup.
<b>TÊTE DU LAC MORIN</b>	Milieu humide traversé par la Route 289 à la tête du lac Morin dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.
<b>MARAIIS DE LA RIVIÈRE DU SUD-OUEST</b>	Marais en aval du petit lac Saint-Mathieu, le long de la rivière du sud-ouest à Saint-Mathieu-de-Rioux.

### 02 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

<b>BATTURES DE SAINT-FULGENCE</b>	Rive-Nord du Saguenay à Saint-Fulgence
<b>FALAISE DU SAGUENAY</b>	Falaise située en berge du Saguenay sur la rive nord de la rivière en amont du Pont Dubuc.
<b>MARAIIS DE SHIPSHAW</b>	Marais et marécage important pour la migration et la reproduction de la sauvagine dans les basses terres du Saguenay.

### 03 CAPITALE-NATIONALE

<b>MARAIIS DU NORD DU LAC SAINT-CHARLES</b>	Marais à la tête de la rivière Saint-Charles, 30 km au nord de Québec.
<b>MARAIIS LÉON-PROVANCHER</b>	Sur la rive nord du fleuve, à l'ouest de Québec dans les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et Neuville.
<b>CÔTE-DE-BEAUPRÉ</b>	Marais et rives naturels qui longent le fleuve à Château-Richer, Sainte-Anne-de-Baupré et à Baupré.
<b>TOURBIÈRE CHUTE-PANET</b>	Tourbière à mares dans la ville de Saint-Raymond au nord-ouest de Québec.
<b>LAC DU GRAND HÉRON</b>	Lac et tourbière à côté du lac Saint-Joseph dans la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac.

**04 MAURICIE**

<b>SITE DE PONTE DE TORTUES DES BOIS DE LA RIVIÈRE SHAWINIGAN</b>	Sur la rivière Shawinigan à l'ouest de la ville de Shawinigan.
<b>HALTE MIGRATOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY</b>	Plaine d'inondation du lac Saint-Pierre à l'est de Berthierville.
<b>TOURBIÈRES DU LAC-À-LA-TORTUE</b>	Tourbières dans les municipalités de Lac-à-la-Tortue et Shawinigan-Sud.
<b>ÎLES DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE</b>	Surtout l'île Saint-Quentin, l'île aux Tourtes, l'île Marchessault, l'île aux Pins, l'île du Nord, l'île aux Bouleaux, l'île aux Noix et la baie du Trou de la Barbotte.
<b>TOURBIÈRES DE TROIS-RIVIÈRES</b>	Les deux tourbières de l'aéroport, celles de Sainte-Marthe-du-Cap (Red Mills) et la tourbière Saint-Jean.
<b>MARAIS SAINT-EUGÈNE</b>	Près du fleuve à Pointe-du-Lac.
<b>MARAIS RIVERAINS AU NORD-EST DU LAC SAINT-PIERRE</b>	À l'ouest de Trois-Rivières dans Yamachiche et Pointe-du-Lac.
<b>MARAIS SAINT-ÉLOI</b>	Rive-Nord du fleuve, le long du ruisseau Saint-Éloi, à l'ouest du village de Batiscan.
<b>MARAIS FLUVIAUX DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE</b>	Succession de marais, de marécages arbustifs et forestiers le long du fleuve, de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne à Grondines.

**05 ESTRIE**

<b>MARAIS DE LA RIVIÈRE-AUX-CERISES</b>	Marais où coule la Rivière-aux-Cerises, au nord du lac Memphrémagog à Magog.
<b>CORRIDOR NATUREL DE LA RIVIÈRE-AU-SAUMON</b>	Immense corridor naturel dans le bassin versant de la Rivière-au-Saumon, un tributaire de la rivière Saint-François, au nord du parc national du Mont-Orford.

**06 MONTRÉAL**

<b>FORÊT DE SENNEVILLE</b>	Milieu forestier encore naturel à l'extrémité ouest de l'île de Montréal.
----------------------------	---

**07 OUTAOUAIS**

<b>TOURBIÈRE DE KAZABAZUA</b>	Plaine composée de dunes et de tourbières qui longe le parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau (Route 105) au sud de Kazabazua.
<b>FRAYÈRE DES RAPIDES FARMERS</b>	Rives naturelles d'une section urbaine de la rivière Gatineau, près du pont Alonzo-Wright, qui constitue une des plus importantes frayères de l'Outaouais.
<b>REFUGE FAUNIQUE DES BERGES DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS (SECTEUR PONTIAC)</b>	Îles et milieux humides bordant la rivière des Outaouais dans les municipalités de Pontiac, Bristol et Clarendon, incluant les grands marais de Bristol et Clarendon.

**REFUGE FAUNIQUE DES BERGES DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS (SECTEUR GATINEAU-LOCHABER)**

Îles et milieux humides bordant la rivière des Outaouais entre Gatineau et Lochaber, incluant les baies McLaurin, Cément et Lochaber.

**08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

<b>MARAIS DU LAC PRADEL</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) située à l'ouest de Belcourt.
<b>MARAIS DE LA RIVIÈRE VALMONT</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques située à Beaudry au sud-ouest de Rouyn-Noranda.
<b>MARAIS DE LA RIVIÈRE PICHÉ</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques à l'ouest de Val-d'Or.
<b>MARAIS DU RUISSEAU ET DE L'ÉTANG PERRON</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques dans la partie nord du lac Malartic.
<b>MARAIS DU LAC MCFADDEN</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques au nord-est de Latulipe.
<b>MARAIS DE LA RIVIÈRE HARICANA</b>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques à Val-d'Or.

**09 CÔTE-NORD**

<b>BAIES DES BERGERONNES</b>	Les baies des grandes et des petites Bergeronnes, leurs battures et les marais qui les bordent dans la municipalité du même nom
<b>POINTE AU BOISVERT</b>	Dunes protégeant deux marais salés à Longue-Rive
<b>BARRE DE PORTNEUF</b>	Banc de sable protégeant un marais salé à Sainte-Anne-de-Portneuf. Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
<b>BAIE LAVAL</b>	Bande boisée autour de la baie Laval à Forestville, une baie de la Côte-Nord fréquentée par une faune très diversifiée
<b>BAIE HICKEY</b>	Lisière boisée, tourbière et marais entourant un marais salé à Colombier
<b>POINTES À MICHEL ET BERSIMIS</b>	Dunes entourant une partie de l'estuaire de la rivière Betsiamites à Colombier
<b>ARCHIPEL DE RAGUENEAU</b>	Îles et îlots très fréquentés par la sauvagine au milieu de la baie aux Outardes à Ragueneau
<b>MARAIS DE POINTE-AUX-OUTARDES</b>	Plus important marais de la Côte-Nord situé dans l'estuaire de la rivière aux Outardes
<b>PÉNINSULE DE MANICOUAGAN</b>	Tourbières et boisés riverains sur la péninsule de Manicouagan, à l'ouest de Baie-Comeau
<b>GRANDE ANSE DE SAINT-AUGUSTIN</b>	Bande boisée entourant la grande anse de Saint-Augustin à Baie-Trinité
<b>BAIE ET ARCHIPEL DE SEPT-ÎLES</b>	Les îles et les marais salés de la baie de Sept-Îles ainsi que les tourbières de la plaine Checkley forment une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
<b>PETIT HAVRE DE MATAMEC</b>	Bande boisée autour d'un marais salé et d'une île un peu à l'est de Sept-Îles

**11 GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE****GASPÉSIE**

<b>MARAIS DE OAK BAY</b>	Immense marais estuarien où serpente la rivière du Loup, à l'est de Pointe-à-la-Croix
<b>BARACHOIS DE LA RIVIÈRE NOUVELLE</b>	Barachois à l'embouchure de la rivière Nouvelle, à côté de Miguasha
<b>BARACHOIS DE CARLETON</b>	Barachois lagunaire situé à Carleton, dont un côté est bordé par le banc de Carleton qui est protégé par la Fondation
<b>ESTUAIRE DE LA PETITE RIVIÈRE CASCAPÉDIA</b>	Marais salé à l'embouchure de la petite rivière Cascapédia à New Richmond
<b>BARACHOIS DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE</b>	Barachois formé à l'embouchure de la rivière Bonaventure à Bonaventure
<b>BARACHOIS DE PASPÉBIAC</b>	Barachois triangulaire à Paspébiac
<b>BARACHOIS DE LA RIVIÈRE PASPÉBIAC</b>	Lagune allongée formée par un élargissement de la rivière Paspébiac à Hopetown
<b>LES BARACHOIS DE PORT-DANIEL</b>	Deux barachois situés à Port-Daniel, un petit à l'embouchure de la petite rivière Port-Daniel, un grand à l'embouchure de la rivière Port-Daniel
<b>BARACHOIS DE GRAND PABOS</b>	Barachois à l'embouchure de deux rivières à Chandler
<b>BARACHOIS DE MALBAIE</b>	Immense barachois installé au fond de La Malbaie à Percé
<b>BARACHOIS DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN</b>	Formé à l'embouchure de la rivière Saint-Jean à Gaspé dans la baie de Gaspé, une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
<b>ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE YORK</b>	Marais et îles marécageuses formés dans l'estuaire de la rivière York à Gaspé. Le site fait aussi partie de la ZICO Baie-de-Gaspé
<b>ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE DARTMOUTH</b>	Ensemble de marais et d'îles marécageuses à l'embouchure de la rivière Dartmouth qui fait partie de la ZICO Baie-de-Gaspé

**ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

<b>BARACHOIS À NICOLAS</b>	Situé à l'île du Havre-Aubert
<b>PARC F. JOMPHE</b>	Milieu humide sur l'île du Havre-Aubert
<b>PORTAGE DU CAP</b>	Milieu humide sur l'île du Havre-Aubert
<b>BARACHOIS À ALCIDE</b>	Barachois fréquenté par la sauvagine et les poissons sur l'île du Havre-Aubert
<b>BARACHOIS À LAPIERRE</b>	Barachois fréquenté par la sauvagine et le poisson sur l'île du Havre-Aubert
<b>BARACHOIS À HENRIETTE</b>	Barachois fréquenté par la sauvagine, les poissons et les amphibiens à l'île du Havre-Aubert

<b>ÉTANG À BEN</b>	Étang maritime et milieux humides fréquentés par les oiseaux et les poissons dans la municipalité de L'Étang-du-Nord
<b>ÉTANG DE LA MARTINIQUE</b>	Étang maritime et milieux humides fréquentés par les oiseaux et les poissons dans la municipalité de L'Étang-du-Nord
<b>ÉTANG À UBALD</b>	Étang maritime et milieux humides fréquentés par les oiseaux et les poissons dans la municipalité de L'Étang-du-Nord
<b>ÉTANG À P. BOURGOIS</b>	Étang maritime et milieux humides fréquentés par les oiseaux et les poissons dans la municipalité de L'Étang-du-Nord
<b>LE BARACHOIS</b>	Barachois et milieux humides situés à Fatima
<b>LAC AUX CANARDS</b>	Habitat de la sauvagine et des oiseaux marins à Pointe-aux-Loups

## 12 CHAUDIÈRE-APPALACHES

<b>ÎLES AUX LOUPS-MARINS</b>	Groupe d'îlots formant un long banc au milieu du fleuve en face de Saint-Jean-Port-Joli
------------------------------	---

## 13 LAVAL

<b>ÎLES ET MARAIS DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES</b>	Ensemble des marais, des îles et des forêts inondables situés sur la rivière des Mille-Îles au nord de la ville de Laval
--	--

## 14 LANAUDIÈRE

<b>TOURBIÈRES DE LANORAIE</b>	Complexe tourbeux formé par l'ancien delta de Lanoraie, au nord-est de Berthier à Lanoraie, Lavaltrie et Saint-Thomas-de-Joliette
<b>TOURBIÈRE DE SAINTE-MARIE</b>	Milieu boisé et humide au sud du village de Sainte-Marie-Salomé
<b>TOURBIÈRE SAINT-ROCH</b>	Milieu boisé et humide au sud-est de Saint-Roch-de-l'Achigan à Sainte-Marie-Salomé
<b>BOISÉ DES TERRES-NOIRES</b>	Milieu humide et boisé isolé situé au nord du rang de la Presqu'île à Repentigny, l'Assomption et l'Épiphanie
<b>TOURBIÈRE SAINTE-HENRIETTE</b>	Grande tourbière au sud de la rivière l'Achigan et au sud-est de Saint-Lin-des-Laurentides (Baie des Bleuets)
<b>TOURBIÈRE DU RUISSEAU NOIR</b>	Grand milieu forestier et humide non fragmenté au nord de la rivière Mascouche à Mascouche et Terrebonne
<b>BASSIN VERSANT DU RUISSEAU ST-CHARLES</b>	Boisé à Terrebonne et Mascouche
<b>RUISSEAU DE FEU</b>	Grande plaine inondable et un boisé à la jonction des autoroutes 40 et 640 au nord de Montréal
<b>RIVIÈRE SAINT-JOSEPH</b>	Boisé et milieux humides faisant partie de la tourbière de Lanoraie qui bordent la rivière à Lanoraie, Saint-Thomas-de-Joliette et Berthierville

<b>RIVIÈRE SAINT-JEAN</b>	Boisé qui borde la rivière et qui fait partie des tourbières de Lanoraie à Lavaltrie et Lanoraie
<b>FRAYÈRE OUAREAU</b>	Rives boisées d'une portion de la rivière Ouareau à Crabtree et Saint-Paul-de-Joliette
<b>FRAYÈRE L'ASSOMPTION</b>	Rives boisées de la rivière L'Assomption à Joliette et Saint-Paul-de-Joliette
<b>FRAYÈRE L'ACHIGAN</b>	Berges d'un tronçon de la rivière l'Achigan à l'Épiphanie
<b>MARÉCAGE DE MASCOUCHE</b>	Milieu forestier et humide à Mascouche entre le chemin de la Côte Saint-Georges et le chemin Major
<b>GRAND COTEAU DE MASCOUCHE</b>	Parc nature municipal à Mascouche qui devrait être consolidé
<b>CÔTE TERREBONNE</b>	Milieu boisé et humide à Terrebonne entre l'autoroute 640 et la rivière des Mille-Îles
<b>BOISÉ DE SAINT-THOMAS ET SAINTE-ÉLIZABETH</b>	Grand boisé non fragmenté à Saint-Thomas et Sainte-Élizabeth. Il croise le rang Grande Chaloupe
<b>BOISÉ DE LA ROUTE 335</b>	Boisé et milieu humide à l'ouest de Terrebonne au sud de la rivière Mascouche
<b>BOISÉ DU SENTIER DE LA PRESQU'ÎLE</b>	Boisé à Mascouche, Terrebonne et Repentigny
<b>BOISÉ DE MASCOUCHE ET SAINT-ROCH</b>	Grand massif boisé de part et d'autre de l'autoroute 25 à Mascouche et Saint-Roch-de-l'Achigan
<b>BOISÉ DE L'OUEST</b>	Grand milieu forestier et humide au sud de la rivière l'Achigan à Terrebonne et Saint-Lin-des-Laurentides
<b>RIVIÈRE MASCOUCHE</b>	Terrains qui bordent la rivière à Terrebonne et Mascouche
<b>TERRES HUMIDES DE LA DÉFENSE NATIONALE</b>	Grand milieu humide et boisé à Terrebonne
<b>MARAIS DE LAVALTRIE ET SAINT-SULPICE</b>	Milieu humide sur la Rive-Nord du fleuve à Lavaltrie et Saint-Sulpice
<b>ARCHIPEL DU LAC SAINT-PIERRE</b>	Toutes les îles à l'ouest du lac entre Berthier et Sorel
<b>ÎLE BOUCHARD</b>	Dans le fleuve entre Saint-Sulpice et Verchères
<b>ÎLE BOURDON</b>	À la jonction de la rivière des Prairies et du fleuve à Repentigny
<b>ÎLE HERVIEUX</b>	Dans le fleuve à Lavaltrie
<b>ÎLE LEBEL</b>	Sur les rives du fleuve à Repentigny

## 16 MONTÉRÉGIE

<b>FRAYÈRE DU RUISSEAU SAINT-JEAN</b>	Plaine d'inondation sur la Rive-Sud du lac Saint-Louis à Châteauguay et Léry
<b>POINTES HÉBERT ET GOYETTE</b>	Plaine d'inondation sur la Rive-Sud du lac Saint-Louis à Beauharnois
<b>FRAYÈRE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS</b>	Frayère stratégique du corridor fluvial à Boucherville

<b>ÎLES DU SAINT-LAURENT</b>	Toutes les îles du corridor fluvial entre le bassin de La Prairie et le lac Saint-Pierre à Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecoeur et Tracy
<b>ÎLE DE GRÂCE</b>	Grande île criblée de chenaux avec des parties cultivées, d'autres forestières et d'autres marécageuse, située entre Berthier et Sorel
<b>ÎLE LAPIERRE</b>	Île en grande partie inondable située dans l'archipel Berthier-Sorel au lac Saint-Pierre
<b>BAIE DE LAVALLIÈRE</b>	Milieu humide aménagé pour la sauvagine et le poisson au lac Saint-Pierre à l'exutoire de la rivière Yamaska
<b>POINTE À LA RAQUETTE</b>	Érablière argentée inondable où serpente la rivière à la Raquette sur la Rive-Sud du lac des Deux Montagnes, à l'ouest de Rigaud
<b>BAIE BRAZEAU ET RUISSEAU À CHARRETTE</b>	Milieu humide sur la Rive-Sud du Lac des Deux Montagnes à Pointe-Fortune
<b>MONT RIGAUD</b>	Forêts privées d'une grande biodiversité à Rigaud, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur
<b>MONT SAINT-HILAIRE</b>	Forêts privées bien conservées et peu fragmentées qui ont échappé à l'agriculture parce qu'elles sont sur une colline montréalaise, à côté de Saint-Hilaire
<b>MONT SAINT-GRÉGOIRE</b>	Forêts privées bien conservées et peu fragmentées qui ont échappé à l'agriculture parce qu'elles sont sur une colline montréalaise, près de Saint-Jean-sur-Richelieu
<b>MONT ROUEMONT</b>	Forêts privées bien conservées et peu fragmentées qui ont échappé à l'agriculture parce qu'elles sont sur une colline montréalaise, à Rougemont
<b>MONT YAMASKA</b>	Forêts privées bien conservées et peu fragmentées qui ont échappé à l'agriculture parce qu'elles sont sur une montagne montréalaise, à Saint-Pie et Saint-Paul-d'Abbotsford
<b>GRAND BOIS DE SAINT-GRÉGOIRE</b>	Dernier grand bois de la plaine du Richelieu au nord de Saint-Jean-sur-Richelieu, près du mont Saint-Grégoire
<b>CORRIDOR FORESTIER DU MONT SAINT-BRUNO</b>	Grand corridor forestier parfois discontinu de Verchères à La Prairie en passant par le mont Saint-Bruno
<b>AIRES DE CONSERVATION DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST</b>	Aires proposées pour conserver les habitats de ses métapopulations à Saint-Hubert, Brossard, La Prairie, Longueuil, Boucherville, Saint-Bruno, Carignan, Contrecoeur et L'Île-Perrot
<b>TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA</b>	Pourtour de la rivière Yamaska Nord entre le réservoir Choinière et le lac Boivin à l'est de Granby
<b>HABITATS HUMIDES DU HAUT-RICHELIEU ET DU LAC CHAMPLAIN</b>	Les milieux humides comme ruisseau Bleury, la rivière du Sud et la baie Missisquoi
<b>RUISSEAU BLEURY</b>	Plaine d'inondation encore naturelle qui s'ouvre sur la rivière Richelieu entre Saint-Blaise et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

<b>RIVIÈRE DU SUD</b>	Milieus humides qui bordent cette rivière, tributaire de la rivière Richelieu, au nord de la baie Missisquoi près de Clarenceville
<b>AIRE NATURELLE DE COVEY HILL</b>	Surtout la tourbière de Covey Hill à Havelock et Franklin
<b>MONT SUTTON</b>	Massif forestier non fragmenté protégé en grande partie par Conservation de la nature
<b>TOURBIÈRE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU</b>	À Saint-Denis-sur-Richelieu
<b>TOURBIÈRE DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD</b>	À Béthanie, Saint-Joachim-de-Shefford et Sainte-Anne-de-la-Rochelle
<b>TOURBIÈRE DE SAINT-VALENTIN</b>	À Saint-Valentin
<b>TOURBIÈRES TEA FIELDS</b>	Sur la Rive-Sud du lac Saint-François à Saint-Anicet et Sainte-Barbe
<b>TOURBIÈRE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA</b>	À Saint-Stanislas-de-Kostka

### 17 CENTRE-DU-QUÉBEC

<b>BAIE-DU-FEBVRE / NICOLET-SUD</b>	Terres agricoles appartenant en bonne partie à SARCEL dans la plaine inondable au sud du lac Saint-Pierre
<b>HABITAT DE LA TORTUE DES BOIS / RIVIÈRES NOIRE ET BOURBON</b>	Bande riveraine de deux affluents de la rivière Bécancour à Princeville, Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes
<b>AVALE DE LA RIVIÈRE GODEFROY</b>	Bandes forestières, marais et milieux humides qui longent la rivière entre l'autoroute 30 et le fleuve à Bécancour
<b>QUAI DE SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL</b>	Petit milieu humide situé à l'est du quai, sur le fleuve, à Bécancour
<b>EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR</b>	Milieus humides et boisés situés à l'embouchure de la rivière sur le fleuve à Bécancour
<b>EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE-AUX-ORIGNAUX</b>	Milieu humide qui s'ouvre sur le fleuve à l'embouchure de la rivière aux Orignaux, à l'est de Bécancour
<b>EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS</b>	Vaste ensemble de milieux forestiers et humides situés à l'embouchure de la rivière Saint-François qui s'ouvre à l'ouest du lac Saint-Pierre, entre Baie Lavallière et Baie-du-Febvre
<b>MARAIS ET HERBIERS DU LAC JOSEPH</b>	Érablières argentées, marais riverains et frayères à brochets sur les rives du lac Joseph à Saint-Pierre-Baptiste